

Un bug de facturation pour les crèches.

Sur leur déclaration d'impôt, les parents qui travaillent et qui utilisent les structures d'accueil de la petite enfance peuvent déduire une (petite) partie des coûts de ces frais de garde. La plupart des parents qui travaillent à l'extérieur laissent également leur(s) enfant(s) prendre les repas dans ces structures et le montant de cette prestation est bien sûr facturé.

Malheureusement, le programme de facturation cantonal établit un décompte qui prend en compte le montant total de la facture mensuelle, y compris les frais de repas. Or, ceux-ci ne peuvent être déduits des impôts...

Suite à la réclamation des institutions d'accueil de la petite enfance, l'administration cantonale demande à celles-ci d'informer les parents qu'une attestation ne peut être fournie pour cette année (sic), mais qu'ils peuvent joindre les copies de toutes les factures à leur déclaration (re-sic).

Cette solution de facilité pour l'administration - mais pas pour le contribuable - va donc générer une masse de documents en plus à contrôler par le service des impôts.

Pour la petite histoire, ce n'est pas le premier bug de ce programme, car lors de l'introduction de l'harmonisation des tarifs en avril 2008, la tarification n'était pas celle en vigueur dans le Jura. Les premières factures selon le nouveau système furent totalement fausses pour tous les parents. Mais ici, après réclamation, l'administration a effectué rapidement les corrections!

Au vu de ce qui précède, nous adressons au Gouvernement les questions suivantes:

- 1) Pourquoi est-ce au contribuable de corriger les erreurs d'un programme informatique venant de l'administration cantonale?**
- 2) Personne n'a-t-il fait un petit test des fonctions de base du programme avant de l'acheter et de le distribuer ?**
- 3) De quel programme d'optimisation de l'efficience des services de l'Etat la génération de cette paperasse supplémentaire à contrôler fait-elle partie ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 21 avril 2010

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

